

**Mairie de CHARTAINVILLIERS**

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n° 04 / 2024**

OBJET :

-----  
DEMANDE FONDS DE  
CONCOURS A CHARTRES  
METROPOLE  
ACHAT ET MISE EN PLACE  
D'UN RADAR PEDAGOGIQUE  
-----

Date de la convocation  
du Conseil Municipal :  
15 Février 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-deux Février, à dix-neuf heures trente, le Conse Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : Madame Dominique LEJEUNE, et Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, Guy BOUAZIZ, Serge DROIT et David CHOLLEY

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme PICHOT, Mme CHEUL (pouvoir donné à Mr LEJEUNE) Mme Danièle BENOIST (pouvoir donné à Mr VERNIOL) et Mme Céci DE BEIR et Mr GARNIER (pouvoir donné à Mr BOUTIN)

Monsieur Serge DROIT a été élu secrétaire de séance

Le Maire présente aux conseillers une estimation financière pour l'achat et la mise en place d'un radar pédagogique.

Le devis s'élève à 1.799,55 euros H.T (soit 2.159,46 euros T.T.C.).

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

. APPROUVE l'achat et la mise en place d'un radar pédagogique,

. SOLLICITE à cet effet un fonds de concours auprès de Chartres Métropole pour ce projet,

Le plan de financement s'établit comme suit :

Fonds de concours Chartres Métropole (50 % du montant HT)	899,77 euros
Autofinancement	1.259,69 euros TTC
<b>TOTAL (montant des travaux T.T.C.)</b>	<b>2.159,46euros</b>

L'aménagement sera effectué après réception de la délibération attributive de subvention, et en tout état de cause au cours de l'exercice 2024.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de sa  
Réception en Préfecture  
Et de sa publication

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20240222-04-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2024  
Publication : 27/02/2024

